

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N°90 – 32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU la Loi N°94 – 029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ; et la Loi N° 2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- VU le Décret N°2009 – 260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°2009 – 051 du 02 Mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N°2005 – 473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON – GUEZO en qualité de Vice – Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets N°s 88 – 337 du 29 Août 1988 et 99 – 243 du 14 Mai 1999 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Compte Rendu intégral des travaux de la Session Extraordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 17 novembre au 1^{er} décembre 2009.

DECRETE

Article 1^{er} : sont élevés à la dignité de Grand Officier de l'Ordre National du Bénin pour prendre rang de la date de leur réception dans le nouveau grade Messieurs :

- OGOUMA Ifèdé Simon (Ancien Commandeur de l'Ordre National du Bénin par décret n°87 – 272 du 26 août 1987) ;
- ZOUMAROU Mamadou Wallis (Ancien Commandeur de l'Ordre National du Bénin par Décret N°96 – 66 du 02 avril 1996).

Article 2 : sont nommées à titre Normal et Civil dans l'Ordre National du Bénin au grade de Chevalier pour prendre rang de la date de leur réception, dans l'Ordre, les personnalités béninoises dont les noms suivent :

1. Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication

Messieurs :

- TCHANOU Olarindé Michel, Journaliste
- ZINSOU Gualbert Rafiou, Ingénieur des Télécommunications.

2. Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche

Monsieur HOUSSOU Moïse, Chercheur

3. Ministère de la Santé Publique

Messieurs :

- AHOUANDOGBO Félix, Médecin (A Titre Posthume) ;
- GOZO Koffi Michel, Administrateur des Services de la Santé.

4. Ministère de l'Industrie du Commerce et des Petites Entreprises

Madame SEBOU Abibatani, Secrétaire des Services Administratifs.

5. Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Professionnelle

Monsieur TCHEHOUALI Defodji Adolphe, Administrateur et Chercheur

Article 3 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 DECEMBRE 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand – Maître de l'Ordre National du Bénin.



Dr. Boni YAYI

La Grande Chancelière de
l'Ordre National du Bénin



Dr. Koubouratou OSSENI

Ampliations : PR4 – AN4 – CC2 – CS2 – HCJ2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES30 – GCONB20 – SGG4 – DEPARTEMENTS 12 - DPE – DCC – INSAE3 – IGE – CSM – DCCT 3 – BN – DAN – ONIP 3 – UNB – FASJEG – ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 09.